



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUILLET 2024**

Le trente juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Bohaire se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bohaire, sous la présidence de Monsieur Bernard PANNEQUIN, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Date de convocation** : 25 juillet 2024

|                      | Présent | Absent | Pouvoir à                      |
|----------------------|---------|--------|--------------------------------|
| PANNEQUIN Bernard    | X       |        |                                |
| GUILLOT Jean-Michel  | X       |        |                                |
| RANVAL Lionel        | X       |        |                                |
| ANJORAN Caroline     |         | X      | Pouvoir à PANNEQUIN Bernard    |
| COULLON Jeannine     |         | X      | Pouvoir à RANDUINEAU Guillaume |
| GAUTHIER Thierry     |         | X      | Pouvoir à GUILLOT Jean-Michel  |
| MONTREAU Déborah     |         | X      | Pouvoir à RANVAL Lionel        |
| RANDUINEAU Guillaume | X       |        |                                |
| THEVENOT Didier      | X       |        |                                |

**Secrétaire de séance** : GUILLOT Jean-Michel

| <b>ORDRE DU JOUR</b>   |                      |
|--|----------------------|
| Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 Juin 2024                             |                      |
| Désignation des représentants à la commission de suivi du site « Bel Air » à Fossé     | Délibération 2024_30 |
| Rapport d'activité 2023 d'Agglopolys et du CIAS  | Délibération 2024_31 |
| Rapport de la CLECT dans le cadre de la restitution aux communes des aires multisports | Délibération 2024_32 |
| Temps de travail d'un agent  | Délibération 2024_33 |
| Questions diverses   |                      |
| Compte-rendu de réunions et commissions  |                      |

**1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 JUIIN 2024**

Le Procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2/ DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DE SUIVI DU SITE « BEL AIR » À FOSSÉ**  
(délibération 2024\_30)

Les sociétés SUEZ, EUROVIA, VALECO et METHA BLOIS NORD sont installées sur le même site à FOSSÉ, au lieu-dit « Bel-Air ».

Ces établissements constituent des installations classées pour la protection de l'environnement, soumises au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement.

Les craintes exprimées lors de l'enquête publique consacrée au projet de la société SUEZ ont conduit les services préfectoraux à décider de créer une commission de suivi de site afin d'informer au mieux le public des mesures prises pour limiter ces craintes et favoriser la coordination entre les exploitants et les services chargés du suivi de leurs installations.

Cette instance d'échange et de concertation réunira des représentants de l'État, des collectivités territoriales, d'associations de protection de l'environnement et de riverains, ainsi que des exploitants et de leurs salariés.

Il est demandé de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Saint-Bohaire au sein du collège « collectivités territoriales ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- **Monsieur Bernard PANNEQUIN**, Maire, comme titulaire,
- **Monsieur Lionel RANVAL**, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, comme suppléant.

**Vote** : à l'unanimité des présents et représentés

### 3/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 D'AGGLOPOLYS ET DU CIAS + COMPTE ADMINISTRATIF (délibération 2024\_31)

Les liens de téléchargement du rapport d'activité et de développement durable 2023 de la communauté d'agglomération de Blois, du compte administratif et du rapport d'activité 2023 du CIAS ont été envoyés à chaque conseiller municipal le 23 juillet dernier afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport d'activité 2023 d'Agglopolys, le rapport d'activité 2023 du CIAS et le compte administratif 2023,
- Précise qu'il souhaiterait voir la création de pistes cyclables sur le territoire communal,
- Indique qu'il apprécie de n'avoir reçu qu'un seul exemplaire des rapports d'activité en version papier, les rapports étant disponibles en version dématérialisée.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

### 4/ RAPPORT DE LA CLECT DANS LE CADRE DE LA RESTITUTION AUX COMMUNES DES AIRES MULTISPORTS (délibération 2024\_32)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,

Vu la délibération n°A\_D2024\_124 du Conseil Communautaire du 28 mai 2024 portant sur la restitution aux communes des aires multisports d'intérêt communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 28 juin 2024.

Après lecture du rapport de la CLECT dans le cadre de la restitution aux communes des aires multisports,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multisports d'intérêt communautaire,
- charge Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération .

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

### 5/ TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT (délibération 2024\_33)

Vu la délibération n° 2023/40 en date du 25 juillet 2023 portant création d'un emploi d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps non complet, à raison de 15h22 hebdomadaires annualisées (travail uniquement les semaines de classe) soit 15,36/35<sup>ème</sup> annualisés,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'augmenter d'une heure la durée hebdomadaire de travail de cet emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet (15,36/35<sup>ème</sup>) afin que l'agent ait plus de temps pour nettoyer la pièce de garderie périscolaire après sa fermeture.

Après avoir entendu le Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

#### **DECIDE**

- de porter, **à compter du 4 septembre 2024**, de 19h30 heures (temps de travail initial) à 20h30 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire de travail sur les semaines de classe uniquement, d'un emploi d'adjoint technique.
- **que le temps de travail étant annualisé sur ce poste, l'agent passera de 15h22 hebdomadaires annualisées (soit 15,36/35<sup>ème</sup>) à 16h08 hebdomadaires annualisées (soit 16,14/35<sup>ème</sup>).**
- que l'agent devra effectuer au titre de la journée de solidarité 3h13 (soit 3,23 en centièmes d'heure).

#### **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : à l'unanimité des présents et représentés

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Agglopolys reprendra en gestion directe le transport scolaire des primaires. Le SIVOS passe autorité organisatrice de second rang.
- Dans les semaines à venir, Enedis procédera à la démolition de la cabine haute de la rue des Vollerants, la mise en place d'un nouveau transformateur, et l'enfouissement d'une ligne électrique. Ce sera ensuite l'entreprise COLAS qui procédera à la réfection de la voirie de la même rue. Une déviation sera mise en place via la D957 le temps des travaux.
- Le défibrillateur a été réparé par la société Schiller.
- Le pique-nique du 14 juillet a réuni une trentaine de convives.

7/ COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- 27/06 : Réunion de travail conseil départemental (B. Pannequin)
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet : travaux de voirie Route de Russy
- 01/07 : remise livres St Lubin (J-M Guillot)
- 01/07 : réunion SIVOS (J-M Guillot)
- 02/07 : remise des livres St Bohaire (J-M Guillot et T Gauthier)
- 02/07 : conseil communautaire à St Bohaire (B. Pannequin)
- 03/07 : Projet alimentaire territorial / agir pour la préservation de l'eau (L. Ranval)
- 04/07 : Azalys en mairie pour les renouvellements d'abonnement : 1 seule visite
- 09/07 : SMB Cisse (L. Ranval)
- 12/07 : bureau communautaire (B. Pannequin)
- 17/07 : rdv avec la SAUR et le SMAEP à Vauloin (B. Pannequin)

Fin de séance : 20h25

Prochaine réunion : 17 septembre 2024

Le Maire, Bernard PANNEQUIN

Le secrétaire de séance, Jean-Michel GUILLOT